



FALLOURD
David

Directeur d'études
MOSCA Alessandro

Indissociable de son port, véritable poumon économique, Cherbourg-Octeville évolue dans un amphithéâtre naturel tourné vers la mer. Cette relation intense agit sur la perception du paysage où l'on ne sait plus vraiment si c'est la mer qui pénètre jusqu'au cœur de la ville ou bien la ville qui se construit sur la mer.

Fruit d'opérations urbaines successives, les différents quartiers se juxtaposent les uns aux autres autour d'axes majeurs, structurant la ville, oubliant parfois qu'ils forment un tout. C'est le cas du quartier des gares qui malgré les ambitions du programme de l'O.R.U. « entre terre et mer », s'est progressivement retrouvé isolé, en périphérie de la ville alors qu'il constitue son entrée. Simple lieu de passage des flux de circulations, largement occupé par le stationnement automobile et ferroviaire, il manque cruellement d'identité.

L'objectif de ce projet est donc d'impulser une nouvelle dynamique, s'appuyant sur un processus paysager à l'échelle de l'agglomération permettant de relier les grandes entités paysagères et mettre en avant la tradition botanique de la ville par la réimplantation en milieu urbain des serres horticoles (4). La mutation écologique, base d'une nouvelle image pour l'avenir...

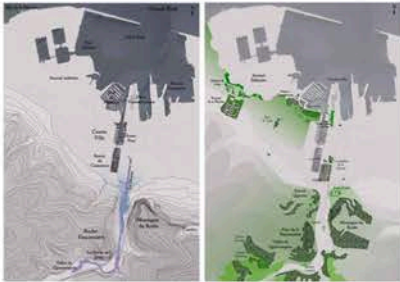
Cette stratégie s'appuie sur la création d'un parc urbain (2) en lieu et place des friches ferroviaires, créant une continuité entre espaces ruraux proches et espaces urbanisés. Suivant la topographie du site, le projet s'élance à l'est (3) et à l'ouest en réorganisant les espaces publics ainsi que les flux et en s'ouvrant sur la mer (1).

Jeu de contraste en plein et vide, le quartier retrouve ces atouts: un territoire clé, dégagé et ouvert sur le ciel qui constitue une mise en scène naturelle du paysage.

L'embouchure de la Divette - Mutation écologique de l'entrée de ville, dans le processus de trame verte et bleue. CHERBOURG-OCTEVILLE (50)



Vue générale du site existant depuis la Montagne du Roule - CHERBOURG-OCTEVILLE



Une topographie d'entrée de ville en forme d'amphithéâtre naturel face à la mer.



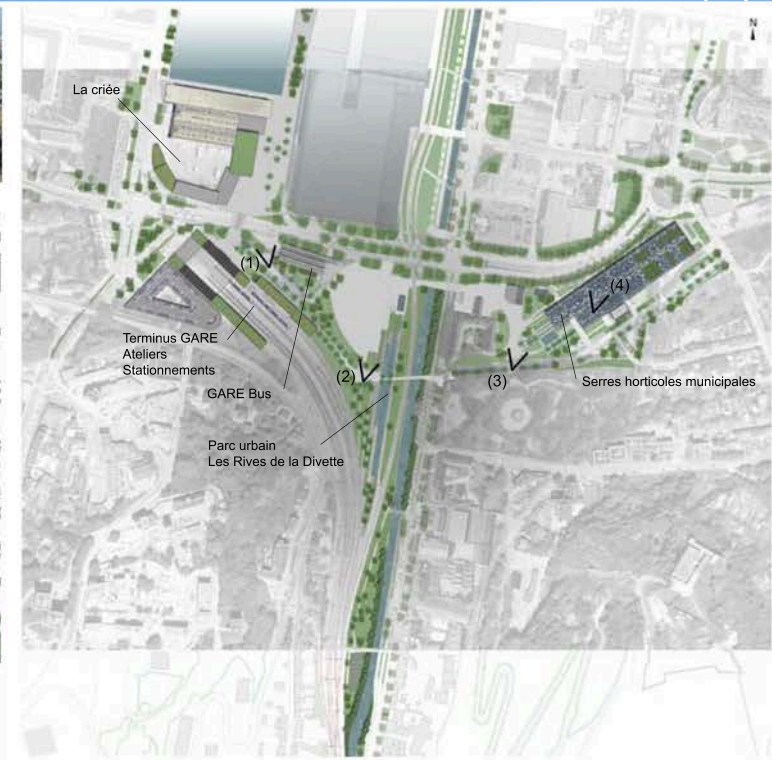
Nombreux espaces verts classés Une tradition botanique exotique



Un projet allant aménagement urbain, paysager et architectural au cœur de la ville



Etat actuel du site



Etat projeté - Plan masse du projet



(1) Parvis de la Gare - Ouverture sur le port du commerce



(2) Parc urbain - les Rives de la Divette



(3) Espace public - Continuité Serre municipale / jardin public



(4) Vue intérieure des Serres municipales

Les grandes entités paysagères de l'agglomération déterminent l'axe fédérateur (nord/sud) du projet, voulu comme une colonne vertébrale permettant le lien entre des espaces naturels et ruraux au sud et les parcs et jardins classés au nord. C'est à partir du Parc urbain de la Divette (2) que les espaces mitoyens se réorganisent. L'espace dédié à l'usage du public (1+2+3) prend alors ici toute son importance entre des "big" qui structurent le site. Avec une tradition industrielle métallique, la réimplantation des serres horticoles municipales (4) dans un grand bâtiment associant métal et toiture composite, permet de valoriser le savoir-faire local dans un objectif de production d'énergie (panneaux photovoltaïques et thermiques) ainsi que les matériaux de la région.

Qualité architecturale

Qualité de la vie sociale

Le projet permet aussi de clarifier l'ensemble des flux qui traversent le site en créant un espace multimodal (gare ferroviaire/gare de bus/espaces de stationnements) et en redimensionnant l'avenue J.F. Millet (axe est/ouest). Cette redéfinition cherche à sécuriser l'ensemble des usagers en donnant un place plus importante aux piétons et aux cyclistes (voie propre) et en permettant une meilleure accessibilité aux différents équipements publics (1). Actuellement composés d'espaces non-communiquants où les ruptures renforcent l'isolation du quartier; le parc urbain (2), espace de promenade et de détente, cherche à attirer les habitants de la ville dans un espace ("déplacement" de la place J. Demy) dédié aux manifestations culturelles, populaires et temporaires. Ce nouvel cœur de ville, se veut aussi comme fédérateur d'une image symbolique: celle de l'entrée de ville.

Respect de l'environnement

L'emplacement du parc urbain (2), se justifie également par un site potentiellement inondable le long du cours de la Divette. Espace végétal composé d'un bassin humide (le site ferroviaire était à l'origine un marais), il prend en compte les risques d'inondations que la ville a déjà connus ces dernières années. Les essences choisies pour cet espace se veulent à la fois en cohérence avec le territoire du nord-Cotentin mais aussi avec la tradition botanique de la ville qui profite d'un climat particulièrement favorable à l'acclimatation d'espèces exotiques venues du monde entier. La constitution d'une trame verte et bleue, cœur du projet, se détermine alors comme un élément de continuité biologique et en affirmant l'image de l'embouchure naturelle de la Divette.